

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 20 MAI 2026**

Le vingt mai deux mil vingt-six à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Isabelle LOISEL, Maire.

PRESENTS : M. COUESPEL, Mme OTT, M. LEPAGE, Mme LE GALL, Mme LEDENT, Mme ARTU, Mme LEPAGE, M. TUDAL, Mme DELORD, M. ROSTAGNAT, Mme DESCATOIRE, M. TENNIERE.

ABSENTS EXCUSES : M. TRICARD (*donne pouvoir à M. COUESPEL*), M. HUAULT

Secrétaire de séance : Loïc ROSTAGNAT

COMPTE RENDU

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire demande au conseil s'il y a des remarques de fonds sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2026 et propose de l'approuver.

La thématique « Espace vert, Fleurissement et Illumination de Noël est rajoutée à la commission 1.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un ajout à l'ordre du jour

- ☞ Ajout de la désignation des membres de la commission communale des impôts direct ;
- ☞ Ajout de la désignation d'un représentant pour la CLECT - Commission Locale des Charges Transférées.

Les membres du conseil sont d'accord à l'unanimité.

3) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS (2026 - 40)

Les membres du conseil proposent les 24 noms suivants pour la commission communale des impôts :

ARTU Angélique	CHANU JASUND Françoise	COUESPEL Didier
DELORD Ludivine	DESCATOIRE Emilie	DUBUC Simon
DUVAL Aline	HELIE Philippe	HUAULT Martin
IZABEL Frédérique	JEAN Anthony	JEAN Nicolas
LE GALL Mireille	LEDENT Annie	LEGAIGNEUR Denis
LEMONNIER Martine	LEPAGE Patrice	LEPAGE Valéry
LOISEL Philippe	MACAIRE David	OTT Sidonie
SIMON Gaylord	TENNIERE Quentin	TUDAL Frédéric

4) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CLECT (2026 - 41)

Madame le Maire demande aux membres du conseil si, il y a des volontaires parmi eux. M. COUESPEL Didier se porte volontaire.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

5) RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MELANIE DEVELLENNE (2026 - 42)

Les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, le renouvellement du contrat de travail de Mme DEVELLENNE de 3 ans sur la création de poste des 10h/ semaine du 1^{er} Juillet 2026 au 30 Juin 2029 inclus.

6) CONTRAT SAISONNIER (2026 - 43)

Il est décidé à l'unanimité de recruter M. Loïs DUVAL du 20 juillet au 15 août 2026 en qualité d'adjoint technique territorial.

Monsieur DUVAL recevra une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°1 de l'échelle C1 afférente au grade d'adjoint technique territorial (indice brut 367, indice majoré 366 à ce jour), pour une durée hebdomadaire de 35 h / 35 h.

7) ADRESSAGE – RESIDENCE DES CAMELIAS (2026 – 44)

Madame le Maire propose l’adressage des lots de la Résidence des Camélias de la manière suivante :

Lot 1	1	Rue des Camélias
Lot 2	3	
Lot 3	5	
Lot 4	7	
Lot 5	20	Rue de la résidence du Pré Hy
Lot 6	22	
Lot 7	24	
Lot 8	6	Impasse des Camélias
Lot 9	8	
Lot 10	2	
Lot 11	4	

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

8) VILLAGE FLEURI - SDEM (2026 - 45)

Desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d’Energies de la Manche propose d’assurer la maîtrise d’ouvrage de la desserte en électricité et éclairage public du lotissement communal :

Suite à l’estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de 800€ HT/lot, est de 23 200 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s’élève à : 8 640€ TTC.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

- Valident le plan de financement,
- S’engagent à porter les sommes nécessaires à l’ensemble du projet au budget communal,
- S’engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n’est donnée au projet,
- Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

9) OUVERTURE DE LA MAIRIE UN SAMEDI/MOIS (2026 - 46)

Madame le Maire informe les membres du conseil être en attente de l'approbation du CST par le centre de gestion sur l'ouverture des portes de la mairie au public, le dernier samedi de chaque mois de 9h à 12h à compter du samedi 29 août 2026.

Le temps de travail effectué sur cette plage horaire, se verra être récupéré par le salarié dans le mois suivant.

Les membres du conseil approuvent ces conditions d'ouverture à l'unanimité.

10) DEVIS INFORMATIQUE (2026 – 47)

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité la proposition de M. le Maire pour l'achat d'un ordinateur neuf (anti-virus et anti-spam) pour la mairie et de 3 bornes et 3 switchs pour l'école pour un montant de 2 436,08€ HT chez XEFI.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide l'achat.

11) DECISION MODIFICATIVE (2026 – 48)

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants pour payer le PC portable de la Mairie et les bornes wifi et switch pour l'école de XEFI (2923.30€ TTC).

- Compte 615221 : - 2 923,30 €
- Compte 2184 : + 2 923,30 €

12) CONVENTION DE PARTICIPATION « DISPOSITIF ULIS » (2026 – 49)

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la fourniture des prestations nécessaires (frais scolaires) au dispositif ULIS pour la rentrée scolaire 2025/2026 pour l'école publique de TESSY-BOCAGE, pour un montant de 609,37 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention.

13) DOTATION FOURNITURES AUX ECOLES (2026 – 50)

Les membres du conseil décident d'augmenter la dotation pour l'achat de fournitures scolaires. Cette dotation est fixée à 28€ / enfant et par an à partir de la rentrée 2026/2027.

En cas de besoin pour des achats plus importants, la demande sera étudiée par le conseil municipal.

14) FRAIS DE SCOLARITE DES HORS COMMUNES (2026 – 51)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent l'école, les tarifs suivants :

- ☞ Primaire : 750€ / enfant / an
- ☞ Maternelle : 1000€ /enfant / an

Ces tarifs sont applicables à partir de l'année scolaire 2026/2027.

15) CANTINE (2026 - 52)

Madame le Maire fait part au conseil municipal du souhait de l'association de la cantine d'arrêter son activité au 1^{er} septembre 2026.

En effet, la gestion de la cantine par une association devient compliquée faute de moyens humains et financiers. Peu de familles s'investissent dans l'association. De plus, la majorité des membres actifs de l'association sont des conseillers municipaux.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, il est décidé à l'unanimité, que la commune prenne en charge la gestion de la cantine municipale à partir du 1^{er} septembre 2026. La cantine sera donc municipale.

La cantine fonctionnera selon le calendrier scolaire fixé par l'éducation nationale, hors vacances scolaires.

Après délibération et à l'unanimité, le tarif du repas sera maintenu à 4€.

16) FRESQUE DE LA FACADE DE L'ECOLE (2026 – 53)

Madame OTT présente aux membres du conseil, le projet de fresque qui a été retenue par les enfants de l'école et l'ADAC.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorise l'ADAC à utiliser la façade de l'école pour réaliser la fresque créée par les enfants de l'école et les artistes Pauline Bailly et Chabert 4.

La réalisation de la fresque par les artistes aura lieu du 15 au 19 juin 2026.

17) DEVIS (2026 – 54)

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, les devis suivants :

☞ 1 652,10 € HT de l'entreprise LNA Menuiserie pour la réparation et la reprise de la couverture du lavoir ainsi que la réparation et reprise des sous faces de volet roulant sur les logements communaux

☞ 4 556,00€ HT de l'entreprise LNA pour l'installation d'une nouvelle porte de la garderie.

18) DECISION MODIFICATIVE (2026 – 55)

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les virements de crédits suivants pour payer de l'entreprise LNA pour l'installation de la porte de la garderie. (5 467,20€ TTC)

- Compte 615221 : - 5467,20 €
- Compte 21312 : + 5467,20 €

19) TARIF SALLE DES FÊTES (2026 - 56)

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'augmenter le tarif de la location de la salle des fêtes pour les CE des entreprises :

BERNASCONI de 250€ à 300€
DONALDSON de 250€ à 300€.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

20) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Village Fleuri : la commission pour l'offre de prêt consentie auprès de la Banque des Territoires se tiendra le 8 juin 2026.
- ❖ Une redevance de 1692,43€ nous a été reversé pour la laverie.
- ❖ Bon de cailloux : s'inscrire en mairie jusqu'au 15 juin 2026
- ❖ Prochain conseil municipal le 24 juin 2026
- ❖ Prochaine commission 1 : 1^{er} et 8 juin 2026 à 20 h
- ❖ Prochaine commission 2 : 10 juin 2026 à 20h30
- ❖ Prochaine commission 3 : 4 juin 2026 à 20h30
- ❖ Une réunion des présidents d'associations est prévue le vendredi 3 juillet 2026.

Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Maire

Les conseillers municipaux

NOM – PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
LOISEL Isabelle	Maire	
COUESPEL Didier	1 ^{er} Adjoint	
OTT Sidonie	2 ^{ème} Adjoint	

LEPAGE Patrice	3 ^{ème} Adjoint	
LE GALL Mireille	Conseillère municipale	
LEDENT Annie	Conseillère municipale	
TRICARD Alain	Conseiller municipal	Absent excusé
ARTU Angélique	Conseillère municipale	
LEPAGE Lucie	Conseillère municipale	
TUDAL Frédéric	Conseiller municipal	
DELORD Ludivine	Conseillère municipale	
ROSTAGNAT Loïc	Conseiller municipal	
HUAULT Martin	Conseiller municipal	Absent excusé
DESCATOIRE Emilie	Conseillère municipale	
TENNIERE Quentin	Conseiller municipal	